

Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 2
sur la Saône et Loire
au titre du 2° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

etiq_liste2	Nom_Liste2
L2_67	La Cosanne
L2_68	Le Ruisseau de Bruyère
L2_71	La Grosne de sa source à la Grosne occidentale
L2_75	La Mouge de sa source à la Petite Mouge
L2_76	La Petite Mouge
L2_82	La Petite Grosne de sa source au Fil

